



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur. 2026, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 45-9235-8
Date de parution : 2026/02/25

Numéro de la version : 1.00
Remplace la version datée de : Première publication

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

3M(MC) Produit abrasif, Cubitron(MC) II 726A Stikit (MC) disques

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Produit abrasif

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division Des Systemes Abrasifs
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical: 1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Non applicable.

Symboles :

Ne s'applique pas

Pictogrammes

Ne s'applique pas

2.3. Autres risques

Aucun connu.

76% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

76% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	30 - 85	Oxyde d'aluminium (non fibreux)
Matériaux et produits en céramique, chimiques	66402-68-4	15 - 60	Matériaux et produits en céramique, chimiques
Support en toile	Secret Fabrication	7 - 60	Ne s'applique pas
Résine durcie	Mélange	10 - 30	Ne s'applique pas
ADHÉSIF PSA STIKIT	Aucun	5 - 13	Ne s'applique pas
Bleu pigment 15 (C.I.)	147-14-8	< 10	Tétrabenz-5,10,15,20-diazaphorphyrinephtalocyanine
WOLLASTONITE	13983-17-0	3 - 10	Wollastonite
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	13775-53-6	1 - 7	Pas de données disponibles
DISTEARATE DE CALCIUM	1592-23-0	1 - 5	Diocadécanoate de calcium
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	13463-67-7	0.1 - 1.5	Oxyde de titane (TiO2)
Noir de Carbone	1333-86-4	< 1	Noir de carbone

Support en toile est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

Résine durcie est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

ADHÉSIF PSA STIKIT est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas exposer le matériel à des chaleurs extrêmes afin d'éviter la formation de produits toxiques de décomposition. Voir Produits de décomposition dangereux dans la section Stabilité et réactivité.

Les sous-produits nocifs de décomposition

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Monoxyde de carbone	Durant la combustion
Bioxyde de carbone	Durant la combustion
Fluorure d'hydrogène	Durant la combustion

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Non applicable.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation des produits de décomposition thermique. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, le meulage ou l'usinage. Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition

professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Noir de Carbone	1333-86-4	ACGIH	MPT(fraction inhalable):3 mg/m ³	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules inhalables	1344-28-1	ACGIH	MPT(particules respirables):10 mg/m ³	
Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs, particules respirables	1344-28-1	ACGIH	MPT(particules respirables):3 mg/m ³	
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	13463-67-7	ACGIH	TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m ³ ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m ³	
Fluorures (F)	13775-53-6	ACGIH	MPT (comme F):2.5 mg/m ³	
WOLLASTONITE	13983-17-0	ACGIH	MPT(fraction inhalable):1 mg/m ³	
Stéarates (à l'exception de stéarates métaux toxiques), fraction inhalable	1592-23-0	ACGIH	MPT(fraction respirable):3 mg/m ³ ; MPT (inhalable fraction):10 mg/m ³	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Dans les situations où le fluide risque d'être exposé à une chaleur extrême en raison d'un usage abusif ou d'une défektivité du matériel, ventiler par aspiration à la source de manière suffisante afin de maintenir les concentrations de produits de décomposition thermique sous les niveaux indiqués dans les directives d'exposition. Fournir la ventilation locale appropriée lors des travaux de ponçage, de meulage ou d'usinage. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

To minimize the risk of injury to face and eyes, always wear eye and face protection when working at sanding or grinding operations or when near such operations. Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Pour minimiser les risques de blessures cutanées causées à la suite d'un contact avec la poussière de ponçage ou de meulage, porter les gants appropriés.

Protection respiratoire :

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux utilisés durant le travail. Ne pas oublier les matériaux à abraser lorsqu'il s'agit de déterminer la protection respiratoire appropriée. Choisir et utiliser les respirateurs appropriés pour prévenir une surexposition par inhalation.

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Pour les situations où le matériau pourrait être exposé à une surchauffe extrême en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, utiliser un respirateur à pression positive.

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect physique spécifique:	Rouleau de papier sablé
couleur	Violet
Odeur	Inodore
Valeur de seuil d'odeur	<i>Ne s'applique pas</i>
pH	<i>Ne s'applique pas</i>
Point de fusion/Point de congélation	<i>Ne s'applique pas</i>
Point d'ébullition	<i>Ne s'applique pas</i>
Point d'éclair :	<i>Ne s'applique pas</i>
Vitesse d'évaporation :	<i>Ne s'applique pas</i>
Inflammabilité	<i>Ne s'applique pas</i>
Limites d'explosivité (LIE)	<i>Ne s'applique pas</i>
Limites d'explosivité (LSI)	<i>Ne s'applique pas</i>
pression de vapeur	<i>Ne s'applique pas</i>
Densité de vapeur relative	<i>Ne s'applique pas</i>
Densité	<i>Ne s'applique pas</i>
Densité relative	<i>Ne s'applique pas</i>
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité (non-eau)	<i>Ne s'applique pas</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Ne s'applique pas</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Ne s'applique pas</i>
Température de décomposition	<i>Ne s'applique pas</i>
Viscosité Cinématique	<i>Ne s'applique pas</i>
Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données disponibles</i>
Pourcentage de matières volatiles	<i>Pas de données disponibles</i>
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	<i>Pas de données disponibles</i>

Caractéristiques des particules	<i>Ne s'applique pas</i>
---------------------------------	--------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Condition

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être généré.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

La poussière provenant du découpage, du meulage, du sablage et de l'usinage peut irriter le système respiratoire. Les signes et les symptômes sont notamment la toux, des éternuements, des écoulements nasaux, l'enrouement de la voix, la respiration sifflante, des difficultés respiratoires, des douleurs au nez et à la gorge et des réactions non respiratoires comme des douleurs oculaires et des larmoiements. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Irritation mécanique de la peau : les signes et les symptômes sont notamment une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée. La poussière produite par le découpage, le meulage, le sablage ou l'usinage peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes sont notamment des rougeurs, de l'enflure, de la douleur, une dilacération et une vision trouble ou embrouillée.

Ingestion :

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Cancérogénicité:

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer
-------------------	------------	---------------------------------------	---

Information complémentaire:

Ce produit contient du dioxyde de titane. Des cancers du poumon ont été observés sur des rats suite à l'inhalation de quantités élevées de dioxyde de titane. Aucune exposition à du dioxyde de titane inhalable n'est attendue durant la manipulation et l'utilisation normale de ce produit. Le dioxyde de titane n'a pas été détecté lorsque des échantillonnages de l'air ont été réalisés dans des conditions de simulation sur des types similaires de produits contenant du dioxyde de titane. Donc, les effets sur la santé associés à l'exposition au dioxyde de titane ne sont pas attendus lors de l'utilisation de ce produit selon les recommandations de mise en oeuvre.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Ingestion		LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg
Bleu pigment 15 (C.I.)	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Rat	LD50 10 000 mg/kg
WOLLASTONITE	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
WOLLASTONITE	Dermale	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
WOLLASTONITE	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,08 mg/l
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Dermale	Lapin	LD50 > 2 100 mg/kg
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 4,5 mg/l
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
DISTEARATE DE CALCIUM	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Noir de Carbone	Dermale	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de Carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Lapin	Aucune irritation significative

Bleu pigment 15 (C.I.)	Lapin	Aucune irritation significative
WOLLASTONITE	Composants similaires	Aucune irritation significative
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Multiple espèces animales.	Aucune irritation significative
DISTEARATE DE CALCIUM	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de Carbone	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Lapin	irritant légère
Bleu pigment 15 (C.I.)	Lapin	Aucune irritation significative
WOLLASTONITE	Composants similaires	irritant légère
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Lapin	irritant légère
DISTEARATE DE CALCIUM	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	Lapin	Aucune irritation significative
Noir de Carbone	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Bleu pigment 15 (C.I.)	Humain	Non classifié
WOLLASTONITE	Humain	Non classifié
DISTEARATE DE CALCIUM	Composants similaires	Non classifié
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	Hommet et animal	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	In Vitro	N'est pas mutagène
Matériaux et produits en céramique, chimiques	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bleu pigment 15 (C.I.)	In Vitro	N'est pas mutagène
WOLLASTONITE	In Vitro	N'est pas mutagène
WOLLASTONITE	In vivo	N'est pas mutagène
DISTEARATE DE CALCIUM	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	In vivo	N'est pas mutagène
Noir de Carbone	In Vitro	N'est pas mutagène
Noir de Carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Inhalation	Multiple	Certaines données positives existent, mais ces

		espèces animales	données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Mouris	Non-cancérogène
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	Ingestion	Multiple espèces animales	Non-cancérogène
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 um)	Inhalation	Rat	Cancérogène
Noir de Carbone	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
Noir de Carbone	Ingestion	Mouris	Non-cancérogène
Noir de Carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	42 jours
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
WOLLASTONITE	Ingestion	Non classifié pour la développement	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg/jour	pendant l'organogénèse
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Matériaux et produits en	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Multiple	Niveau sans	

céramique, chimiques				espèces animales.	effet nocif observé pas disponible	
Matériaux et produits en céramique, chimiques	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé pas disponible	exposition professionnelle
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Bleu pigment 15 (C.I.)	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Multiple espèces animales.	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	pas disponible
WOLLASTONITE	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
WOLLASTONITE	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Homme et animal	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
WOLLASTONITE	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
WOLLASTONITE	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
WOLLASTONITE	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/jour	2 années
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Inhalation	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,0005 mg/l	5 mois
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Inhalation	système respiratoire	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,00021 mg/l	90 jours
HEXAFLUORURE DE SODIUM ET D'ALUMINIUM	Ingestion	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 0,58 mg/kg/jour	14 semaines
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Système nerveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE	Ingestion	cœur	Non classifié	Rat	Niveau sans	28 jours

CALCIUM					effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	la peau	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	Système endocrinien	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	tube digestif	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	foie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	yeux	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
DISTEARATE DE CALCIUM	Ingestion	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/jour	28 jours
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane (diamètre aérodynamique < 10 µm)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Noir de Carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle

Risque d'aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Le substrat qui a été abrasé doit être considéré comme un facteur dans la méthode de mise au rebut de ce produit. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements.

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 3 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	45-9235-8	Numéro de la version :	1.00
Date de parution :	2026/02/25	Remplace la version datée de :	Première publication

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca